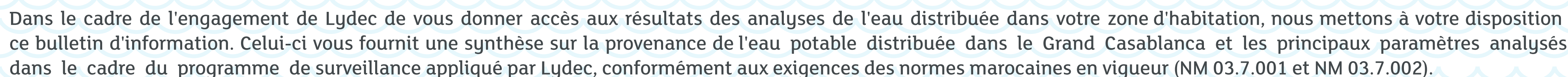




BULLETIN TRIMESTRIEL D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE PAR LYDEC

ZONES D'HABITATION:
Anfa • Maârif • Sidi Belyout

LIEU DE PRÉLÈVEMENT : **ROBINET DU CONSOMMATEUR**

LÉGENDE

(1) : Valeur Maximale Admissible

Au regard des paramètres analysés, la qualité de l'eau répond aux normes et réglementation en vigueur.

- le barrage Sidi Mohamed Ben Abdellah sur la rivière de Bouregreg ;
- les barrages Daourat et Sidi Saïd Maâchou situés sur la rivière d'Oum Er Rbia.

Un apport minoritaire (<2%) est effectué depuis 2 zones de captage à Tit Mellil et Sidi Moussa Ben Ali.

L'eau retenue dans les barrages passe par des usines de traitement afin de devenir potable. Ce processus comporte plusieurs étapes qui sont assurées par les producteurs d'eau potable ONEE* et SEOR** (dégrillage, décantation, filtration, désinfection). L'eau potable est ensuite transportée et stockée dans les réservoirs de Lydec, puis contrôlée à nouveau, avant d'être distribuée aux foyers.

*ONEE : Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable
 **SEOER : Société des Eaux de l'Oum Er Rbia

